



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de l'enseignement scolaire**

Paris, le 8 mars 2024

**Service de l'accompagnement des politiques éducatives**  
**Conseillère technique JOP et héritage 2024**  
DGESCO C – CT  
DGESCO-D2024-00  
Affaire suivie par : Sophie Roullé  
Tél : 01 55 55 28 90  
Mél : [sophie.roulle@education.gouv.fr](mailto:sophie.roulle@education.gouv.fr)

Le directeur général de l'enseignement scolaire

à

**Service de l'instruction publique et de l'action pédagogique**  
**Sous-direction des savoirs fondamentaux et des parcours  
scolaires**  
**Bureau de l'école inclusive**  
DGESCO A1-3  
Affaire suivie par : Sébastien Mounié  
Tél : 01 55 55 10 80  
Mél : [sebastien.mounie@education.gouv.fr](mailto:sebastien.mounie@education.gouv.fr)

Mesdames les déléguées et messieurs les délégués  
académiques à l'action culturelle

Mesdames les conseillères et  
messieurs les conseillers techniques ASH

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

s/c de mesdames les rectrices et messieurs les recteurs  
d'académie

**Objet : ouverture du concours « la danse des jeux » aux établissements et services médico-sociaux  
(ESMS)**

Dans le cadre de l'année olympique et paralympique à l'école et de l'olympiade culturelle, Paris 2024 et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse proposent aux élèves des ESMS de participer au concours « la danse des jeux ». Pensée pour s'adresser à tous les publics, dont les personnes en situation de handicap, la danse des jeux accompagnera les différents événements des jeux 2024, dont notamment le relai de la flamme.

**Présentation**

Une chorégraphie a été créée par Mourad Merzouki sur une musique originale des cofondateurs du groupe Gotan project, Christoph Müller et Eduardo Makaroff, pour célébrer les jeux olympiques et paralympiques. Elle est présentée sur la plateforme « [génération 2024](#) » en deux versions : une version simple, accessible à tous les niveaux, et une version avancée pour tous ceux qui ont une expérience antérieure dans la danse.

Les élèves, de niveau cycle 2 jusqu'au lycée, sont invités à créer leur propre version et à la filmer en respectant les consignes suivantes :

- Reproduction de la chorégraphie originale du début de la musique jusqu'à 1 minute 20 secondes ;
- Création à partir d'1 minute 20 secondes et jusqu'à la fin de la musique à 3 minutes 16 secondes. Cette séquence permet aux participants d'inventer leur propre version de la danse des jeux.

**Conditions de participation au concours**

Les ESMS candidats doivent déclarer leur candidature sur le formulaire dédié disponible sur « démarches simplifiées » à l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-danse-des-jeux-esms>

Ils organisent la captation vidéo de la performance des élèves. La vidéo sera envoyée via France transfert (disponible sur [apps.education.fr](https://apps.education.fr)) à la DGESCO ([dgesco.sports@education.gouv.fr](mailto:dgesco.sports@education.gouv.fr)) **avant le 15 avril 2024**. Chaque captation ne devra pas dépasser 1Go (qualité 720p). Elle sera accompagnée de l'attestation de droit à l'image pour chacun des danseurs et des figurants apparaissant sur les captations. Un soin particulier sera apporté au montage vidéo, sans que celui-ci n'intègre d'éléments extérieurs ou artificiels.

Les participants doivent également prendre connaissance du règlement d'application du concours disponible à l'adresse suivante : <https://generation.paris2024.org/la-danse-des-jeux>

**Lauréats**

Un jury national se réunira pour apprécier la qualité des productions transmises et désignera le lauréat pour la catégorie « ESMS ». Celui-ci sera invité à se produire le 18 mai au Théâtre de la Ville de Paris.

Je vous remercie de transmettre ces informations aux équipes pédagogiques des ESMS.

Pour le directeur général et par délégation  
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général

Jean HUBAC